
















TABLEAU DE MISES EN SITUATION

Vous êtes un consommateur ou un professionnel personne physique employant moins de 5 salariés. Nous vous proposons un tableau de mises en situation avec 3 questions à se poser pour comprendre cette nouvelle réglementation.

« Est-ce bien un contrat hors établissement ? Si c'est le cas, ai-je bien un délai de rétractation ? De même, si c'est effectivement un contrat hors établissement, puis-je avoir à répondre à une demande de paiement avant 7 jours ? »

Mises en situation 	« C'est un contrat hors établissement (CHE) ? »	« Si c'est un CHE, j'ai un droit de rétractation de 14 jours ? »	« Si c'est un CHE, je ne réponds pas à une demande de paiement avant 7 jours ? »	Pour mieux comprendre, se reporter à la fiche
<i>Un commercial a installé un stand temporaire dans votre supermarché et vous propose un abonnement au gaz. Vous signez le contrat.</i>	 Oui	 Oui À compter du jour de la conclusion du contrat.	 Effectivement Pas de demande de paiement avant 7 jours.	« Le droit de rétractation »
<i>Dans la rue, on vous propose un abonnement à un club de sport. Vous êtes invité(e) à vous y rendre immédiatement pour signer le contrat. Vous payez comptant.</i>	 Oui	 Oui À compter du jour de la conclusion du contrat.	 Effectivement Pas de demande de paiement avant 7 jours.	
<i>Vous vous êtes rendu(e) à la Foire de Paris et avez acheté un vélo d'appartement. Vous voulez vous rétracter.</i>	 Non Les foires et salons font l'objet d'une section à part dans le code de la consommation.	Un droit de rétractation existe si le bien est financé par un crédit affecté ou si le contrat le prévoit.	En cas de crédit affecté, aucun paiement comptant ne peut intervenir avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires, correspondant au délai de rétractation du crédit.	« Les différents modes de démarchage », dans le focus sur les foires et salons « Le financement du contrat »
<i>Bloqué(e) devant votre porte, vous contactez en urgence un serrurier pour procéder à son ouverture. Vous vous mettez d'accord sur le coût de l'intervention avant celle-ci.</i>	 Oui	 Non Il s'agit d'une exception au principe pour les travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.	 Il n'y a pas d'interdiction Un paiement avant 7 jours est possible. C'est une exception au principe.	« Les différents modes de démarchage » « Le droit de rétractation » « Le financement du contrat »
<i>Un vendeur de produits surgelés s'arrête chez vous lors de sa tournée et vous demande si vous n'êtes pas intéressé(e) par des produits à acheter.</i>	 Non Ce type de contrat fait partie des exclusions du champ d'application.			« L'objet du démarchage » et ses exclusions légales « Les différents modes de démarchage »
<i>Vous avez été invité(e) chez une amie à une réunion de vente de matériel de cuisine. Vous craquez et achetez un super robot ménager.</i>	 Oui	 Oui À compter du jour de la réception du bien.	 Il n'y a pas d'interdiction Un paiement avant 7 jours est possible. C'est une exception au principe.	« Le financement du contrat »

Mises en situation 	C'est un contrat hors établissement (CHE) ?	Si c'est un CHE, j'ai un droit de rétractation de 14 jours ?	Si c'est un CHE, je ne réponds pas à une demande de paiement avant 7 jours ?	Pour mieux comprendre, se reporter à la fiche
<i>Un ramoneur vient à domicile pour vous proposer sa prestation. Il vous propose de ramoner votre cheminée immédiatement ou de revenir un autre jour.</i>	 Oui	 Oui À compter de la conclusion du contrat si la prestation est fournie un autre jour.  Non Le droit de rétractation ne peut être exercé si le service est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après votre accord préalable exprès. Vous avez renoncé de manière exprès à votre droit de rétractation.	 Effectivement Pas de demande de paiement possible avant 7 jours.	« Le droit de rétractation »
<i>Bloqué(e) devant votre porte, vous contactez en urgence un serrurier pour procéder à son ouverture. Vous vous mettez d'accord sur le coût de l'intervention. Une fois sur place, le professionnel vous propose une nouvelle serrure et un changement de porte. Vous signez un devis.</i>	 Oui	 Oui À compter de la réception du bien pour les travaux non strictement nécessaires pour répondre à l'urgence, soit pour la fourniture et l'installation de la porte comme de la nouvelle serrure.	 Effectivement Pas de demande de paiement avant 7 jours pour les travaux non strictement nécessaires pour répondre à l'urgence.	« Les différents modes de démarchage » « Le droit de rétractation » « Le financement du contrat »
<i>Un professionnel est venu à votre domicile uniquement pour prendre des mesures. Le contrat est conclu plus tard, dans l'établissement commercial du professionnel sur la base de l'estimation de celui-ci.</i>	 Non Le contrat n'a pas été conclu <u>immédiatement</u> après que le professionnel a sollicité le consommateur.	Un droit de rétractation existe si le bien est financé par un crédit affecté ou si le contrat le prévoit.	En cas de crédit affecté, aucun paiement comptant ne peut intervenir avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires, correspondant au délai de rétractation du crédit.	
<i>Vous avez été démarché(e) à votre domicile pour l'achat et la pose de nouveaux volets roulants. Vous signez un bon de commande.</i>	 Oui	 Oui À compter du jour de la réception du bien.	 Effectivement Pas de demande de paiement avant 7 jours.	« Le droit de rétractation »